



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10.07.2023

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, LE DIX JUILLET, à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de TOURETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 27 juin et le 5 juillet 2023 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE - B. MONTAGNE --**Adjoint**
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - A. CARRU MARTEL- J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - J. HENSELER -
C. MENARD - N. PIGAGLIO - A. RASKIN **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. BODY, N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG), S. LAINE (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD), N. PERRICHON, J. RAYNAUD, M. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE)

Absents non excusés : M. MARTEAU

ESPACE CULTURE JEUNESSE LOT 2 : MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIES - AVENANT 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés publics de travaux pour la réalisation de l'espace culture jeunesse ont été notifiés, le 25/11/2021 avec une date de début des travaux au 8/12/2021 et une préparation de chantier prévue dans le cahier des charges de 4 semaines.

Le lot 2 concernant les travaux de menuiseries extérieures et serrureries a été attribué à TECAMVER, pour un montant après négociation de 151.282,76 € HT incluant la prestation supplémentaire éventuelle.

Des travaux prévus dans le cahier des charges ne sont plus nécessaires et d'autres sont rajoutés, de la manière suivante :

- Bavettes aluminium façonnées déport façade : 2 740,50 € HT
- Main courante sur potelet rampant ML : 1 530,00 € HT
- Main courante sur potelet ML : 975,00 € HT
- Caillebottis en sol palier escalier école + devant : 715,36 € HT
- (Suppression) laquage volets battants vieux mas : -10 174,27 € HT
- Rajouts accessoires de pose + repose VB logements : 3 267,60 € HT
- Habillage tôle mur mobile ML : 715,00 € HT
- Habillage réservations ventelle + lames ventelles en tôles pliées : 1 385,00 € HT
- (Suppression) Montant décoratif bois : - 1 886,28 € HT
- (Suppression) Garde-Corps des fenêtres existantes : - 1 459,84 € HT
- (Suppression) de la PSE (prestation supplémentaire éventuelle) : - 5.792,27 € HT.

Soit un montant de l'avenant 1 de - 7.984,20 € HT, correspondant à 5,28 % du montant initial du marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n° 1 au marché de travaux de menuiseries extérieures et serrureries.

Vote : adopté à l'unanimité



ESPACE CULTURE JEUNESSE LOT 4 : MENUISERIES INTERIEURES - AVENANT 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés publics de travaux pour la réalisation de l'espace culture jeunesse ont été notifiés, le 25/11/2021 avec une date de début des travaux au 8/12/2021 et une préparation de chantier prévue dans le cahier des charges de 4 semaines.

Le lot 4 concernant les travaux de menuiseries intérieures a été attribué à B Agencement, pour un montant après négociation de 53.500 € HT. Des travaux supplémentaires sont nécessaires :

- Fourniture et pose châssis vitré couloir, pour un montant de 1.356,45 €HT.
 - Fourniture et pose bloc porte vitré circulation, espace dédiée ACM : 2.874,00 €HT.
- Soit un total supplémentaire de 4.230,45 € HT, correspondant à 7,90 % du montant total du marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n° 2 au marché de travaux de menuiseries intérieures, attribué à l'entreprise B -Agencement, pour un montant de 4.230,45 € HT.

Vote : adopté à l'unanimité

ESPACE CULTURE JEUNESSE LOT 6 : REVETEMENTS SOLS ET FAIENCE - AVENANT 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés publics de travaux pour la réalisation de l'espace culture jeunesse ont été notifiés, le 25/11/2021 avec une date de début des travaux au 8/12/2021 et une préparation de chantier prévue dans le cahier des charges de 4 semaines.

Le lot 6 concernant les travaux de revêtements sols souples et faïence a été attribué à SMPC, pour un montant après négociation de 100.503,30 € HT. Des travaux doivent être effectués compte tenu des demandes du contrôleur technique, concernant l'isolation thermique et l'épaisseur à prévoir, soit un montant de 3.069 € HT qui correspond à 3,05 % du montant global du marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n°1 au marché de travaux de revêtement sols souples et faïence, attribué à l'entreprise SMPC, pour un montant de 3.069 € HT.

Vote : adopté à l'unanimité

ESPACE CULTURE JEUNESSE LOT 8 : ELECTRICITE - AVENANT 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés publics de travaux pour la réalisation de l'espace culture jeunesse ont été notifiés, le 25/11/2021 avec une date de début des travaux au 8/12/2021 et une préparation de chantier prévue dans le cahier des charges de 4 semaines.

Le lot 8, travaux d'électricité courant fort / courant faible, a été attribué à Inéo, pour un montant s'élevant à 80.000 €HT.

Un second avenant doit être présenté comportant des travaux supplémentaires :

- A rajouter : prises club ado, dévoiement cumulus, boîte de sol : 2.570,20 €HT.
- A retirer : Antenne : -213,76 € HT.

Soit un montant de 2.356,44 € HT, correspondant à 2,95 % du montant total du marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n°1 au marché de travaux d'électricité, attribué à l'entreprise INEO, pour un montant de 2.356,44 € HT.

Vote : adopté à l'unanimité



ESPACE CULTURE JEUNESSE LOT 9 : ETANCHEITES – AVENANT 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés publics de travaux pour la réalisation de l'espace culture jeunesse ont été notifiés, le 25/11/2021 avec une date de début des travaux au 8/12/2021 et une préparation de chantier prévue dans le cahier des charges de 4 semaines.

Le lot 9 concerne les travaux d'étanchéités et a été attribué à E2FB, pour un montant après négociation de 38.556 € HT. Des travaux supplémentaires incontournables doivent être effectués :

- reprises de l'étanchéité souche existante, traitement en plomb, y compris solin,
 - traversée toiture existante pour passage câble TV, toiture béton,
- pour un montant total de 5.660 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n°2 au marché de travaux d'étanchéité, attribué à l'entreprise E2FB, pour un montant de 5.660 € HT.

Vote : adopté à l'unanimité

VOIE VERTE PIETONNE ET CYCLABLE PROLONGATION DU LINEAIRE – AVENANT 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurisé, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 808 ml (tronçon 1 et 2).

Cette voie verte connaît un vrai succès, monsieur le Maire précise qu'il est donc opportun de pouvoir continuer le tracé. Le 3^{ème} tronçon sera réalisé dans la continuité de ce qui a été fait et mesurera 542 ml de long, le marché public a été attribué à l'entreprise TAXIL pour un montant de 152.659 € HT.

Monsieur le Maire précise que le tracé tourrettan se situe exactement sur le tracé de l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo, le projet présenté aujourd'hui s'inscrit donc clairement dans le schéma régional et d'itinérance à vélo et plus spécifiquement EuroVélo 8.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de la Région Sud a été obtenue d'un montant de 88.357,50 €.

Le tracé devant être continué, il a été proposé de présenter un avenant de 21.050 € HT, soit 13,79 % du montant initial du marché afin d'arriver à la RD 562 et ainsi terminer la partie RD 19.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avenant n°1 à hauteur de 21.050 € HT avec l'entreprise TAXIL.

Vote : adopté à l'unanimité

SPL – Prise en compte du rapport d'activité 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration de la SPL, réuni le 23 mai 2023, a présenté le rapport d'activité 2022 ainsi que les comptes annuels.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport d'activités 2022 de la SPL « ID833 ».

Vote : adopté à l'unanimité



CONVENTION BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE AU SEIN DU MUSEE D'ART ET D'ESSAIS OUVERTURE DU CAFE DU MUSEE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le musée d'art et d'essais ayant une dimension touristique forte, un partenariat a été pensé et réfléchi entre l'OTIPF et la commune afin de faciliter l'accès à l'information, assurer l'accueil du musée et proposer une boutique de terroir.

Un besoin réel de créer un café au musée est apparu nécessaire récemment compte tenu du nombre croissant de visiteurs et de demandeurs soit d'une boisson fraîche ou d'un café à consommer au village. Si aujourd'hui deux restaurants fonctionnent très bien, ils n'offrent pas cependant une réponse aux attentes de ces visiteurs. C'est pourquoi, il est proposé de répondre favorablement à la proposition de l'OTIPF de créer une zone dédiée, de pause et de rafraîchissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la passation d'une convention entre l'Office du Tourisme du Pays de Fayence et la commune.

Vote : adopté à l'unanimité

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.522-26 et suivants du code général de la fonction publique, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :
100 % pour tous les cadres d'emplois (hors cadre d'emploi des agents de la police municipale)
L'autorité territoriale reste libre de nommer l'agent pouvant être promu, en fonction des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion de la commune.

Vote : adopté à l'unanimité

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de modifier le tableau des effectifs :

- Suite au recrutement d'un agent en contrat en 2022, il a été décidé de le nommer stagiaire en 2023, sur le grade d'adjoint technique
- Suite à la demande de 3 agents des services technique, il a été décidé de prévoir leur avancement de grade au titre de l'année 2023, étant donné leur implication et par application des Lignes Directrices de Gestion (L.D.G).

Il en résulte :



Suppression de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 35 h 00

Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Vote : adopté à l'unanimité

CINEMA EN PLEIN AIR – ETE 2023

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des manifestations de l'été 2022, et particulièrement du succès du cinéma en plein air qui a eu lieu en août dernier, place de l'Horloge.

Aussi, compte tenu de l'enthousiasme des turrettans, monsieur le Maire souhaite présenter deux séances de cinéma en plein air à la place du Château du Puy :

- L'appel de la Forêt pour le 21 juillet.
- Voyage de Chihiro, pour le 25 août.

Le budget alloué par séance est de 400€ forfaitaire + entre 300 et 600 € en fonction des distributeurs (Pathé / Gaumont / Disney ...etc)

Vote : adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL 2023 PROLONGATION DE LA VOIE VERTE – PIETONNE ET CYCLABLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurisé, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 808 ml (tronçon 1 et 2).

Un 3eme tronçon sera réalisé dans la continuité de ce qui a été fait et mesurera 542 ml de long, le marché public a été attribué à l'entreprise TAXIL pour un montant de 152.659 €HT.

Monsieur le Maire rappelle que le tracé turrettan se situe exactement sur le tracé de l'EuroVélo 8- La Méditerranée à Vélo, le projet présenté aujourd'hui s'inscrit donc clairement dans le schéma régional et d'itinérance à vélo et plus spécifiquement EuroVélo 8.

Une subvention de la Région Sud a été obtenue 88.357,5 €, une demande auprès du conseil départemental 83 au titre des amendes de police est en cours d'instruction.

Le tracé devant être continué, il a été proposé de présenter un avenant de 21.050 € HT, afin d'arriver à la RD 562 et ainsi terminer la partie RD 19. Il convient donc de solliciter le conseil départemental pour accompagner la commune sur cette prolongation.

I – MONTANT DE L'INVESTISSEMENT :

Le montant s'élève à 21.050 € HT.

II- PLAN DE FINANCEMENT :

Le plan est le suivant :

- | | |
|---|-------------|
| - Demande Conseil Départemental 83 - 80 % : | 16.840 € HT |
| - Autofinancement de la commune 20% : | 4.210 € HT |

Vote : adopté à l'unanimité



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE